Brève de sécurité

Septembre 2014

Les conseils du bpa pour des travaux de jardinage sans accident

Pour de nombreux amateurs, le jardin représente un dérivatif au stress professionnel. Malheureusement, près de 45 000 accidents ont lieu chaque année dans le cadre de cette activité créative et physique. Le manque d'habitude, un équipement inadéquat, la paresse, la précipitation et la fatigue causent bien trop souvent des blessures parfois très sévères. Les chutes d'une échelle ont les conséquences les plus graves.

Pour réduire les risques d'accidents:

- Utilisez une échelle stable, éventuellement arrimée à une branche avec une corde lors de la cueillette ou de la taille d'arbres et d'arbustes. La taille peut être effectuée, sans risque de chute, depuis le sol avec un ébrancheur ou une scie de jardinier prolongée. Il est indispensable de porter des lunettes de protection.
- Protégez vos mains avec des gants et portez des souliers robustes. Tondre la pelouse pieds nus est à bannir.
- Evitez les intoxications et les irritations de la peau en utilisant de préférence des produits biologiques. Un «plus» aussi pour l'environnement.
- Lisez le mode d'emploi des produits de jardinage corrosifs et portez des gants, des lunettes et un masque lors de leur utilisation.
- Les tondeuses, cisailles à haies, broyeurs, scies électriques, etc. facilitent les travaux de jardinage. La notice d'utilisation doit être scrupuleusement respectée. Il faut aussi débrancher les engins électriques qui se bloquent avant toute manipulation. Les engins défectueux ne devraient être réparés que par des professionnels.
- Selon les normes d'Electrosuisse, les prises extérieures auxquelles on raccorde ces engins doivent être équipées d'un interrupteur de protection à courant de défaut. Dans un environnement humide, c'est une sécurité supplémentaire.

En présence d'enfants, il faut redoubler de prudence. Il faut constamment veiller à ce qu'ils ne soient pas mis en danger par des outils, machines ou des chutes de branches. Les produits toxiques doivent être tenus hors de leur portée. Il faut aussi renoncer aux plantes toxiques et arbustes à baies, car les enfants en bas âge ne peuvent pas faire la différence entre les plantes toxiques et inoffensives. Pour éviter tout risque de noyade, il faut assurer spécialement les tonneaux d'eau de pluie, étangs de jardin, pataugeoires et piscines.

bpa – Bureau de prévention des accidents
Hodlerstrasse 5 a
CH-3011 Berne
Tél. +41 31 390 22 22
Fax +41 31 390 22 30
info@ bpa.ch
www.bpa.ch